



# EASYPLANS

## CONDITIONS OFFRE PROMOTIONNELLE - CRÉDITS GRATUITS ILLIMITÉS EASYPLANS

---

### L'OFFRE DE CRÉDITS GRATUITS EN ILLIMITÉ

L'offre illimitée Easyplans est basée sur un nombre illimité de crédits pour un an, de date à date. Elle doit intervenir lorsque le client achète une suite AEC Collection ou Revit.

### I - QUI A LE DROIT À L'OFFRE ?

#### I.1. Les clients AtlanCAD

Le client souscrit à une suite AEC Collection ou à Revit, ou fait un renouvellement de licences de son parc complet chez AtlanCAD : Il bénéficie alors de crédits Easyplans en illimité pendant un an (de date à date). Le client doit posséder tout son parc de licences chez AtlanCAD.

#### I.2. Les nouveaux clients AtlanCAD

L'entreprise change de partenaire, ou lance son activité. Ils achètent une AEC Collection ou Revit, et bénéficient à ce moment de l'offre illimitée sur les crédits Easyplans pendant un an (de date à date). Dans les mêmes conditions que les clients AtlanCAD. Cependant, il doit acheter ou renouveler tout son parc chez AtlanCAD, et ne pas avoir deux prestataires.

*Exemple* : Entreprise X, ancien client Entreprise Y, renouvelle son parc de licences chez AtlanCAD, elle prend 10 licences en renouvellement sur une AEC Collection. Le renouvellement s'effectue à date du 8 septembre 2020, l'entreprise X bénéficie alors de crédits illimités sur Easyplans jusqu'au 8 Septembre 2021. Par la suite, il devra payer les crédits pour pouvoir utiliser le logiciel.

### II - LES CONDITIONS

- Il n'est pas possible d'accéder à l'offre si le client ne prend qu'une seule licence chez AtlanCAD et ses autres licences chez un concurrent ;
- AtlanCAD se réserve le droit de retirer le bénéfice de l'offre Easyplans en illimité en cas de non-respect d'utilisation de celle-ci ;
- Si le client a besoin d'Easyplans avant son renouvellement de licences, il doit payer ses crédits et bénéficiera de l'offre à compter de la date de renouvellement de son parc ;
- Dès qu'il y a Revit dans l'achat ou le renouvellement, le client peut prétendre à l'offre et en bénéficier.